

27 janvier 2011

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr  
Document réalisé le 31/01/2011 consultable en intranet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Trois organisations syndicales ont présenté des déclarations liminaires : la CFDT sur souffrance au travail et jeunes chercheurs, la CGT [sur le budget 2011 et la PES](#) et la CFTC sur le budget 2011.

M. Guillou, en réponse à ces trois déclarations liminaires, a bien confirmé que l'augmentation « faciale » du budget d'Etat de l'INRA était bien due à des transferts de charges (notamment sur les retraites). En réalité, elle a confirmé une diminution de 10% du budget d'intervention de tous les EPST et le maintien à l'identique du budget de fonctionnement. Le budget des départements a globalement baissé (-2,7 %) et pour maintenir les parts chercheurs, il y a donc eu forte diminution des dotations d'équipements mi-lourds et d'entretien lourd. Pour absorber cette diminution du budget d'Etat, 40 postes budgétaires ont été supprimés (5 chercheurs et 36 ITA) au budget 2011 et seulement 4,2 millions d'€ ont été mis en réserve. Il y avait 8.267,5 ETP titulaires 2009 à l'INRA. Sur les méta-programmes, F. Houllier a assuré qu'ils se mettaient en place même si ce n'est pas encore très visible (pas de « percolation » dans l'Institut). M. Guillou a assuré qu'il y aurait un site d'information Intranet avec le calendrier et des comptes-rendus d'étapes, avec information notamment auprès du Conseil Scientifique National et qu'il y aura à terme internationalisation de la plupart de ces méta-programmes.

La CGT a reposé le problème de la construction quasi clandestine et sans aucune transparence de ces méta-programmes vis-à-vis de la majorité des chercheurs qui sont dans les disciplines qui en relèvent.

En réponse, M. Guillou a annoncé qu'une étape de consultation des chercheurs au sein de départements aurait lieu pour voir ce que les chercheurs pouvaient proposer en interdisciplinaire comme programmes de recherche au sein des méta-programmes. La taille de l'INRA (premier budget mondial alloué à la recherche agronomique) est telle qu'il doit occuper une place mondiale de premier plan. La politique d'attractivité doit donc passer par l'internationalisation des programmes et actions de l'Institut. Toutefois, la mobilité des chercheurs reste assez faible : il faut donc déployer la GRHP à l'INRA pour pouvoir s'adapter rapidement aux fluctuations et à la diversité des sujets de recherche.

## 1) Démographie et attractivité carrière chercheurs 2006-2009 (T. Boujard)

Le déficit de femmes chercheuses de plus de 50 ans constaté en 2005 tend à se rééquilibrer, avec une augmentation sensible de femmes DR en 2009. D'après la Direction Générale, ceci résulte d'une dynamique accrue de flux de recrutement externe, due à la suppression de la limite d'âge recrutement en CR2, à l'ouverture plus large des profils de postes et à une publicité de recrutement à l'international. Jusqu'en 2009, il y a eu augmentation des postulants étrangers et du nombre de recrutements de nationalité étrangère (sauf en 2010). Le nombre de femmes CR2 éligibles en CR1 devient supérieur à celui des hommes, avec un taux de réussite homme/femme équilibré.

Il y a 2 à 4 packages scientifiques attribués par an, 14-16 Contrats Jeunes Scientifiques (CJS) par an et quelques postes de CR1 non affectés (6 en 2010 pour 92 candidats dont 23 INRA et 29 étrangers). Il y a désormais annualisation des promotions en DR1, avec environ 5 % de promus en 2010. Et enfin sur la période 2005-2009, 201 départs définitifs ont eu lieu pour divers motifs (dont 54 en CR).

La CGT est intervenue pour constater la réussite de son appel contre la PES, puisque moins de 16% des chercheurs l'ont demandée au titre de la campagne 2010. Il y a eu plus de refus chez les femmes que chez les hommes, avec de grosses fluctuations entre départements (de 1 à 4). *A contrario*, il y a eu amplification de la distorsion par l'attribution de la PES par la DG, avec plus d'attribution aux hommes qu'aux femmes et plus d'attribution aux DR qu'aux CR ([Cf. notre analyse détaillée](#)).

La CGT a également abordé le point des chercheurs non titulaires dont on parle très peu, en affirmant que ce point doit être traité en CAP pour leurs conditions de carrières et de salaires. La CGT a interpellé la Direction sur son attitude si les CSS refusent de faire le tri pour l'attribution de la PES ? En ce qui concerne les concours ouverts, la CGT a demandé quels critères étaient utilisés pour sélectionner les disciplines qui seront élues ? Enfin, la CGT a attiré l'attention de la CAP sur le fait que l'ancienneté des CR1 éligibles au concours DR2 augmentait régulièrement de 10 à 12 ans, alors que l'âge moyen des candidats au concours diminue et qu'il y avait une forte diminution en âge des CR1 recrutés en DR2. Un écart d'âges entre éligibles et recrutés est constaté, avec donc un nombre croissant de CR1 vieillissant sans espoir de devenir DR2.

La CFDT est intervenue sur le fait que moins de femmes se présentent au concours DR2 : seulement 25% de DU et CD femmes à l'INRA.

La CFTC pense qu'il reste très positif de recruter massivement en CR2. En ce qui concerne la mobilité, il faut renouveler les outils pour des demandes de mobilité pour raison personnelle. La CFTC demande que ce point soit étudié en CAP CR.

F. Houllier a confirmé que 335 personnes à l'INRA s'étaient prononcées contre l'attribution de la PES. La Direction Générale entend l'analyse de la forme d'attribution de la PES. En ce qui concerne le recrutement de CR2 trop qualifiés, cela relève d'une politique de l'ensemble des jurys, donc c'est une inquiétude collective recevable. Il y a des CR2 qui plafonnent (surtout des vieux nouvellement recrutés avec une ancienneté reconstituée) avant de passer CR1. En ce qui concerne le problème des CR1 qui ne passent pas DR2, tous les EPST ont fait remonter cela au ministère avec une demande commune de déplafonnement du corps de CR1, mais avec fin de non-recevoir de sa part. La Direction ne souhaite pas promouvoir des CR1 qui ne font pas le travail de DR2. En ce qui concerne les mobilités subies ou souhaitées, elle souhaite qu'il y ait un projet scientifique adossé à la demande pour qu'elle soit recevable.

## 2) Politique incitative (F. Houllier)

Il y a suivi des publications par le CREBI<sup>1</sup> et utilisation de la matrice EREFIN<sup>2</sup> pour qualifier les activités des unités (déclinées au niveau des chercheurs et des ingénieurs). Dans le même temps, il y a eu mise à jour de prodINRA et mise en œuvre de S2IAP<sup>3</sup>. Un projet est en cours d'étude sur l'impact de la recherche agronomique (projet ASIRPA). En 10 ans, l'INRA a augmenté ses publications de 36%, et en général avec plus de citations. Il y a une offre de formation en matière de publications (formation MISTER) et un projet intranet de définition de stratégie de publications est mené par la DV/IST<sup>4</sup> (projet NORIA). Les Chefs de Département ont également un rôle en matière d'accompagnement des équipes et individus pour améliorer les performances : promotion de grade ou de corps, processus progressif d'alerte des CSS. Pour ce faire, il y a délégation de crédits de la DG aux CD : sur la base des variations des effectifs en chercheurs, il y a eu complément incitatif en 2009 (1,5 M €) et 2010 (3 M €), mais pas en 2011. Ensuite, il y a délégation des départements aux unités qui répartissent ces volants budgétaires comme ils le veulent.

**Part-chercheur** : cette attribution par scientifique n'est pas une règle de base, mais n'est qu'un indicateur dans des règles de calcul. Sa définition varie entre départements.

**Politique incitative** : c'est la libre explicitation par le département de sa politique en la matière. 2 volets : un premier pour contextualiser en fonction de ses objectifs, un second pour inciter à mieux publier. La modulation de la dotation des unités par le CD vise le cas de chercheurs avec absence de production caractérisée, mais doit rester une mesure anonyme et temporaire.

La CGT, pour parler de la « vraie vie dans les unités », a alors procédé à la lecture de [la déclaration liminaire faite à la dernière CAP CR](#) ainsi que de [la recommandation à la DG par cette même instance](#). La CGT a fait état des chantages exercés sur des chercheurs ciblés, qui les infantilisent et leur attribuent ainsi un bonnet d'âne.

F. Houllier, au titre de la DG, entend bien cette intervention sur un nombre significatif de cas qu'il considère 'anormaux'. Selon lui, la suppression de la part chercheur recommandée aux CD devait se limiter à un nombre limité de cas avérés de non-publication chronique (4 chercheurs avec alertes CSS durables en 2010). Ce n'était pas la demande de la DG que de s'attaquer à des chercheurs qui ont une production en deçà de la limite définie par l'AERES, et F. Houllier estime que de telles mesures ne doivent pas perdurer. La CGT a pris acte de cette déclaration mais a aussi indiqué que la suppression de la part-chercheur pour non-publication ne pouvait qu'enfoncer encore un peu plus les collègues concernés au lieu de les aider. Un bilan complet sera fait pour la CAP CR prévue en mars prochain. E. de Turckheim est alors intervenue pour préciser l'objectif d'EREFIN, qui est d'attirer l'attention sur le fait que l'INRA ne produit pas que des publications (on ne regarde pas le Facteur d'Impact, mais le quartile dans la discipline). Cela reste un outil d'affichage mais pas un indicateur de comparaison. Toutefois, l'AERES ne prend pas actuellement en compte EREFIN, mais ça avance... L'objectif est de faire écrire par les CSS les critères que l'on regarde et d'essayer de faire une activité de classement (score) des dossiers pour l'attribution de la PES. Il faudra toutefois séparer ces deux demandes aux CSS. F. Houllier a conclu en précisant que la politique incitative a permis de mettre en place une aide à la publication et qu'en fait les outils de comparaison d'activités scientifiques sont apparus (ou ont été inventés) dans les départements.

<sup>1</sup> CREBI : centre de ressources et d'expertise en bibliométrie de l'Inra

<sup>2</sup> EREFIN : Groupe de travail inter-établissements sur l'Évaluation de la REcherche FINALisée

<sup>3</sup> S2IAP : Surveillance des Syndromes Infectieux et Alerte Précoce

<sup>4</sup> DV/IST : Direction de la Valorisation / Information Scientifique et Technique